



Date de dépôt : 9 octobre 2023

Pétition

sur le fonctionnement de la police judiciaire

Usant du droit de pétition que me garantit la constitution, j'ai l'honneur de vous soumettre la pétition suivante :

- Ordonner à la police judiciaire d'utiliser les mêmes numéros de procédure que le Parquet.

Ou, à ce défaut :

- Disposer de tables de concordance des numéros de procédure du Parquet et des numéros de dossier de la police.
- Ordonner que les noms des inspecteurs chargés d'un dossier soient communiqués au magistrat instructeur.

Dans l'état présent des choses, lorsqu'un procureur ouvre un dossier et le transmet à la police, il perd tout contrôle sur ce qui se passe. C'est le chef de la police qui reçoit le dossier et il le transmet à un inspecteur, sans en informer le procureur. Celui-ci ne sait ni qui s'occupe du dossier ni ce qu'il fait ou ne fait pas, ni même s'il déploie une quelconque activité.

Lorsqu'un plaignant cherche à savoir ce que devient sa plainte, il se heurte à une impossibilité totale. Il lui est impossible de parler au magistrat. Seule la greffière répond et elle répond inlassablement que le dossier est à la police et qu'on ne sait ni ce qui se passe, ni quand le dossier reviendra.

Il est sans doute inutile de rappeler que, à Genève, la justice est rendue au nom du peuple de Genève. Celui-ci élit des magistrats pour accomplir ce qui se fait en son nom. Les magistrats sont soumis au contrôle du peuple par des élections périodiques. Tel n'est pas le cas des fonctionnaires de police, dont l'activité échappe à tout contrôle en dehors du corps de police.

La police apparaît ainsi comme un Etat dans l'Etat, ce qui est contraire à la constitution, au code de procédure pénale et à l'esprit de nos institutions.

Je souhaite que les magistrats reprennent le contrôle des tâches qui leur sont dévolues et que la pratique se conforme à la loi.

Je suis naturellement à votre disposition pour vous faire connaître les expériences et les observations que j'ai faites et qui m'amènent à vous soumettre la présente pétition.

N.B. 1 signature

M. Alain Marti

3, rue Michel-Chauvet

1208 Genève